

Les Nouvelles de Chevenoz

SOMMAIRE

2

Le mot du Maire

3

CCPEVA

4

Conseil municipal

5

Budget

6

Urbanisme

7

Personnel communal

8

Travaux école

10

Vie communale

11

Brèves

12

École

14

Associations

20

État civil



Le mot du Maire



Karole DI GLERIA

Mesdames, Messieurs,

Voici un an que nous avons pris nos fonctions, une année riche en projets malgré la crise sanitaire.

Vous avez tous pu constater que l'école se transforme et s'agrandit. Elle accueillera bientôt les élèves et les enseignants. Cette nouvelle organisation facilitera la vie des enfants à l'école et permettra un enseignement dans de meilleures conditions.

Parallèlement au chantier de l'école, nous avons ouvert une réflexion afin de limiter la consommation d'énergie en travaillant sur deux axes : le remplacement des luminaires existants par des luminaires à led et la coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h dans les hameaux. Sur ce dernier point, nous souhaitons recueillir votre avis et nous vous invitons à remplir le questionnaire qui est disponible dans ce bulletin ou en mairie.

Cette année, pour assurer la sécurité de tous, l'équipe municipale a engagé les démarches en vue de l'installation de deux défibrillateurs sur la commune.

La municipalité a pris la décision avec l'aide du Département de placer une partie de la RD 32 en agglomération afin de ralentir la circulation et de sécuriser le déplacement des piétons et des élèves à l'arrêt de bus d'Arce.

Vous découvrirez bientôt le site internet de votre commune qui permettra de vous informer et vous aider dans vos démarches administratives.

Afin de contribuer avec nous, à faire vivre et embellir notre village, nous lançons notre premier concours de maisons fleuries cette année. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie avant le 15 juillet, de nombreux lots sont à gagner.

Cette première année a aussi été marquée par le transfert de la compétence eau à la CCPEVA depuis le 1^{er} janvier 2021. En travaillant en collaboration avec la communauté de communes, ce passage a pu se faire dans de bonnes conditions et répondre au mieux aux attentes de la commune et des administrés.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal et les agents communaux pour leur investissement, leur soutien, leur esprit d'équipe et d'initiative et souhaite la bienvenue à Minu, Estelle et Julien.

Comme vous le voyez les projets avancent. Nous devons également chaque jour répondre à vos attentes du quotidien en étant à votre écoute tout en cherchant à préserver au mieux l'intérêt général pour que chacun puisse se sentir bien dans notre si beau village...

Mairie de Chevenoz
Chef lieu
74500 CHEVENOZ

04 50 72 20 79

mairie.chevenoz@wanadoo.fr

CCPEVA

La CCPEVA est en charge de la Gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCPEVA est devenue l'unique gestionnaire de l'eau potable sur l'ensemble des 22 communes du territoire. Elle est responsable de la production et de la distribution de l'eau au robinet, 24h/24h, 7 jours/7 en lieu et place de votre commune.

Pourquoi ce transfert ?

Ce changement majeur dans l'organisation de notre territoire, résultat de l'application de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a fait l'objet d'un travail de préparation initié depuis 2018 entre votre commune et la CCPEVA pour que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles. La participation assidue de tous les maires a permis d'harmoniser les pratiques des 22 communes du territoire et ainsi vous garantir la continuité du service actuel.

Les enjeux

- La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les futures générations et s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la communauté de communes.
- La CCPEVA vise à garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants du territoire, de façon durable et quelle que soit leur commune de résidence.

- L'objectif est d'améliorer la performance des réseaux et d'éviter qu'une partie de l'eau potable soit perdue par fuites dans les canalisations. Un programme pluriannuel de travaux de rénovation des réseaux sera mis en œuvre.
- La solidarité entre les communes est le fondement de l'intercommunalité et joue ici pleinement son rôle. Pouvoir faire ensemble ce qu'une commune seule ne pourrait assumer.
- Les investissements liés à l'entretien et la gestion des réseaux d'eaux potables sont très coûteux et toutes les communes ne disposent pas des mêmes capacités financières.

Ce qui change pour votre facture.

- Vous recevrez la facture d'eau directement de la CCPEVA, à qui vous adresserez votre paiement.
- Pour la commune de Maxilly, aucun changement dans l'envoi et le règlement des factures, Veolia restant l'interlocuteur privilégié.
- Nouveau ! Possibilité pour tous de mensualiser vos paiements, sur la base d'une première année de consommation facturée.
- Une facturation 2 fois par an : une facture d'acompte (fin du 2nd semestre) et une facture de solde (1^{er} semestre).

Quel sera l'impact sur le prix de l'eau ?

- Les tarifs de l'eau sont très hétérogènes sur les 22 communes et doivent être harmonisés. Le prix de l'eau sera à terme, d'ici 2024, le même pour chaque usager du territoire, un lissage étant prévu sur 4 ans :
 - Part fixe (pour un diamètre 15) : 42,20 € TTC
 - Part variable (prix du m³ d'eau) : 1,40 € TTC / m³.
- Les tarifs en 2021 seront les mêmes qu'en 2020.

Qui contacter ?

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE
Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance
851, avenue des Rives du Léman
CS10084 - 74500 Publier
Tél. 04 50 16 11 60
en cas d'urgence : 06 74 26 81 92
accueil.eau@cc-peva.fr
Retrouvez toutes ces infos sur www.cc-peva.fr

Une permanence sera organisée prochainement au site d'Abondance (Les Granges, où se trouve la station d'épuration) : tous les mardis sur rendez-vous.

1^{er} janvier 2021
Transfert de la gestion de l'eau potable à la CCPEVA

1^{er} semestre
Relevé des compteurs

Avant le 30 juin
Facture basée sur la consommation réelle

Avant le 31 décembre
Facture d'acompte pour l'année suivante

1. Tarifs périscolaires

- Tarif des repas de la cantine : 5,40 €
- Tarif de la garderie : 1,25 € par 1/2 heure.
- Vente de carnets de 10 tickets.

2. Institution du permis de démolir

Depuis le 17 juin 2020, un permis de démolir doit être déposé avant tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction (article R421-27 du code de l'urbanisme).

3. Création d'une zone d'agglomération au lieu-dit d'Arce

Depuis le 1^{er} mars 2021, en accord avec le service des routes du Département, le Maire a pris un arrêté créant des limites d'agglomération au lieu-dit ARCE sur la RD32.

Tarifs communaux

DÉNEIGEMENT POUR LE COMPTE D'ERDF

Déneigement abords centrale électrique de CHEVENOZ	120,00 €
Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion	120,00 €
Déneigement réservoirs	120,00 €
Fauchage réservoirs des Gaillères	120,00 €

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Associations de CHEVENOZ : salle avec bar uniquement	300,00 €
Associations de CHEVENOZ : salle avec bar et cuisine	400,00 €
Particuliers habitant CHEVENOZ : salle avec bar uniquement	300,00 €
Particuliers habitant CHEVENOZ : salle avec bar et cuisine	400,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar uniquement	500,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar et cuisine	700,00 €
Associations extérieures à la commune : salle & bar uniquement	500,00 €
Associations extérieures à la commune : salle avec bar et cuisine	700,00 €
Caution	1 500,00 €
Charges salle des fêtes	60,00 €

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

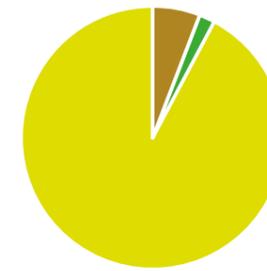
Cimetière : caveau 3 places	2 150,00 €
Cimetière : caveau 2 places	1 765,00 €
Cimetière : concession trentenaire colombarium	920,00 €
Cimetière : concession trentenaire, le m ²	170,00 €

INTERVENTIONS DES CANTONNIERS

Interventions cantonniers pour particuliers avec tracteur	85,00 €/h
Intervention cantonniers pour particuliers sans tracteur	45,00 €/h

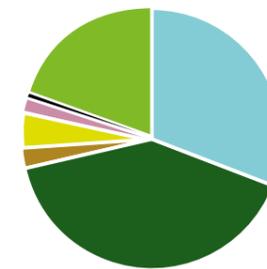
4. Subventions accordées en 2020

• Club sportif de Vacheresse - Val d'Abondance :	4 103,66 €
• Anim'Ehpad :	1 050 €
• Ski Club de Chevenoz :	1 000 €
• Ecole de musique de Vacheresse :	650 €
• Harmonie municipale de Vacheresse :	500 €
• Amicale de l'école de Chevenoz :	500 €
• Amicale des sapeurs-pompiers de Gavot :	400 €
• Club VTT de Gavot :	300 €
• SSIAD ADMR Chablais Est :	300 €
• Secours en montagne :	250 €
• Association des AFN de Chevenoz :	200 €
• Ski Nordique du Chablais :	200 €
• Association de la Lyre paroissiale :	170 €
• Club des aînés :	150 €
• Amicale des donateurs de sang de Vacheresse et Chevenoz :	150 €
• Randonnée rose du Val d'Abondance :	150 €
• MUTAME Savoie Mont Blanc :	78 €
• Souvenir français :	50 €
• Bleuets de France :	30 €



INVESTISSEMENT DÉPENSES

Stocks	
Emprunts	41.300,88 €
Immobilisations incorporelles	4.500,00 €
Immobilisations corporelles	646.231,31 €
TOTAL	692.032,19 €



FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Charges à caractère général	206.900,00 €
Charges de personnels et assimilés	269.700,00 €
Atténuation de produits	19.200,00 €
Autres charges de gestion courantes	30.724,00 €
Charges financières	7.687,00 €
Charges exceptionnelles	
Dépenses imprévues	200,00 €
Virement à la section d'investissement	133.025,32 €
TOTAL	667.436,32 €

Info+

La réforme de la taxe d'habitation entraîne un transfert de la part de la taxe foncière sur le bâti du Département vers la commune.

Sur votre feuille d'imposition de la taxe foncière, sera inscrite dans la partie commune, la somme des taux de la commune et du Département soit 23,75 % (11,72 % pour la commune et 12,03 % pour le Département). Rien ne sera inscrit dans la partie départementale.

La part communale reste inchangée par rapport à 2020. Le taux de la taxe foncière non bâti est également le même qu'en 2020, soit 41,46 %.

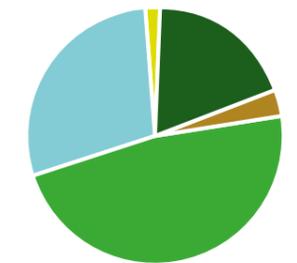
VOTE DU BUDGET 2021 :

INVESTISSEMENT

La principale dépense en investissement en 2021 sera l'agrandissement de l'école et du mobilier scolaire.

La collectivité va s'équiper de 2 défibrillateurs.

L'excédent 2020 s'explique par le fait que les factures des travaux de l'école n'ont pas encore été acquittées alors que l'emprunt a été débloqué afin de financer les travaux en complément des subventions obtenues. D'autres subventions ont été demandées. L'instruction du dossier est en cours.



INVESTISSEMENT RECETTES

Virement de la section de fonctionnement	133.025,32 €
Dotations fonds divers	24.000,00 €
Excédent 2020	327.748,87 €
Subventions d'investissement	205.258,00 €
Produits services, domaine et ventes divers	2.000,00 €
TOTAL	692.032,19 €



FONCTIONNEMENT RECETTES

Excédent fonctionnement	40.685,34 €
Atténuation de charges	5.700,00 €
Produits services, domaine et ventes divers	31.120,00 €
Impôts et taxes	357.787,00 €
Dotations et participations	197.143,98 €
Autres produits de gestions courantes	35.000,00 €
TOTAL	667.436,32 €

Charte de l'urbanisme

Pour vous aider dans vos démarches et avant tous projets préalables il est important de bien prendre en compte la réglementation en vigueur et applicable au terrain sur lequel vous souhaitez implanter votre projet.

- La commune de CHEVENOZ est dotée d'une carte communale. Elle n'a pas de PLU et c'est donc le Règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.
- Les permis de construire et les permis d'aménagements sont instruits par la CCPEVA dans un délai de 2 à 3 mois selon le type de permis.
- Les déclarations préalables sont instruites par la commune et transférées à la CCPEVA lorsqu'il y a division de parcelles ou lotissements, dans un délai d'un mois.
- Les permis doivent être déposés en mairie en 5 exemplaires. Il convient de déposer un permis pour toutes constructions nouvelles supérieures à 20 m². Si la surface de plancher est supérieure à 150 m², il est obligatoire d'avoir recours à un architecte.
- Lorsqu'il s'agit d'une extension de construction existante, nous vous recommandons de prendre contact avec la mairie afin de vérifier s'il faut déposer un permis ou une déclaration préalable.
- Pour des travaux dont les surfaces de plancher sont comprises entre 5 et 20 m², les déclarations préalables doivent être déposées en mairie en 1 exemplaire sauf si elles concernent des divisions de parcelles ou des lotissements (dans ce cas, 2 exemplaires doivent être remis).



IMPORTANT A SAVOIR :

*Vous devez fournir à la commune une déclaration d'ouverture de chantier au début des travaux et une déclaration de fin de chantier dès que votre aménagement extérieur est terminé (raccordement, route, accès...)
Les plaques des numéros de rue seront délivrées par la commune et seront commandées à la remise de la déclaration de fin de chantier.*

Vous trouverez sur le site de CHEVENOZ une « charte de l'urbanisme » qui donne quelques recommandations et règles mise en place par la commune pour l'autorisation de travaux en zone constructible.

POUR VOUS AIDER, VOUS AVEZ ACCÈS GRATUITEMENT :
• aux conseils de l'architecte conseil du CAUE 74 par le biais de la CCPEVA afin de vous donner des éléments nécessaires à une bonne intégration. **Prise de rendez-vous au 04 50 80 35 74. Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la CCPEVA (Abondance et Publier) une fois par mois avec l'architecte conseil – Mme Elsa-Martin HERNANDEZ.**

Info+

29 Certificats d'urbanisme 30 Déclarations préalables dont :

- 3 divisions foncières
- 10 pour abris de jardin ou voiture
- 4 pour extension de garage
- 1 four à pain
- 12 pour travaux divers (pose vélux, ouverture, clôture...)

15 Permis de construire



Arrivée de nouveaux agents



Estelle VULLIEZ Secrétaire de mairie

Elle est arrivée le 1^{er} décembre. Après un mois de passage de relais avec Pierre, elle a pris ses fonctions en janvier.

En rejoignant la commune de Chevenoz, elle retrouve ses racines entre Bonnevaux et Balaison et change de cadre puisqu'elle vient de la Seine Saint Denis où elle a travaillé pendant plus de 17 ans, d'abord dans une commune de 50 000 habitants au service économique puis au Département auprès des associations.



Julien CONSIGNY

Nous sommes heureux d'accueillir un **nouvel agent aux services techniques.**

Julien a pris ses fonctions en mars et habite la commune depuis 7 ans.



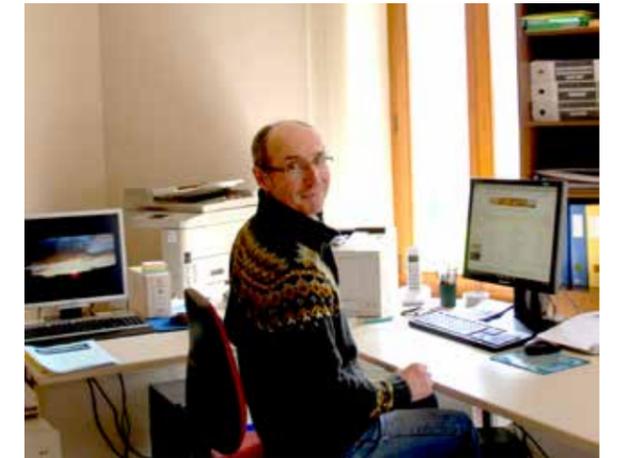
Minu PEILLEX

Elle est arrivée depuis le début de l'année pour s'occuper de la **cantine et du ménage de l'école.** Minu est ressortissante de la commune voisine de Bernex.

Départs

Bernard Boffeli

Après 22 ans de présence active en tant qu'agent des services techniques, Bernard a souhaité finir sa carrière au tout nouveau service des Eaux de la CCPEVA. Pour mettre son expérience de fontainier et sa connaissance parfaite du réseau de la commune à profit et rester ainsi pour quelques années à votre service. Nous tenions à le remercier chaleureusement pour l'ensemble du travail qu'il a effectué pour la commune durant toutes ces années et lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.



Merci Pierre !

Après 12 années de bons et loyaux services au sein de la commune, Pierre a pris sa retraite.

Originaire de Bonnevaux, il décida avec sa petite famille de s'installer sur la commune en 2004. Précédemment secrétaire de mairie sur la commune de Bonnevaux, il fut embauché sur Chevenoz en 2008 où il remplaça Odile MERCIER. Il travailla avec trois maires différents, Maurice LAUSENAZ de 2008 à 2014, Michel BUFFET de 2014 à 2020 et Karole DI GLERIA avec qui il travailla quelques mois pour enfin passer le relais à Estelle VULLIEZ.

De par son expérience il apporta beaucoup à la commune et ce fut pour lui une bonne finalité pour sa carrière. Toutes les personnes ayant eu affaire à ses services connaissent ses deux principales passions, la randonnée en montagne et la photographie, en effet c'était la première chose qu'on voyait en arrivant en mairie, de belles photos de fleurs, chamois, bouquetins et paysages montagneux.

C'était un plaisir pour lui d'en discuter, « Elle a été prise d'où cette photo ? », « Il est carrément proche l'animal, on dirait même qu'il prend la pose ».

Ah, la belle vie qui t'attend !

Prendre le temps de savourer le café du matin, lire la presse, prendre un deuxième café, aller chercher le pain et le dîner en Label rouge, marcher vingt minutes avec les chiens, savourer un plat cuisiné maison, s'apercevoir que la journée est déjà presque terminée et qu'on ne l'a pas vue passer !

Nous voulions donc tous te remercier pour ton travail et nous te souhaitons une bonne retraite.



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas. En effet, **les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité caractérisée.** Certains diront que payant un service de ramassage, c'est à ce service d'assurer la propreté des abords des zones de collecte, nous répondrions que si tel était le cas, et **si tout le monde se comportait comme certains, le montant des contri-**

butions de chacun n'en finirait pas de grimper. Nous disposons de deux déchetteries à cinq kilomètres du village à VINZIER et VACHERESSE. Rappelons que les zones de collecte permettent de déposer uniquement les déchets cartons/papier/verres (???)...; L'état de certaines zones de collectes est souvent inacceptable.

Retrouvez les horaires des déchetteries sur cc.peva.fr

Arrêt de bus

La CCPEVA, en charge des transports, va effectuer le marquage au sol des arrêts de bus. Des Zébras avec des bandes rugueuses sur la chaussée signaleront ainsi aux automobilistes l'arrêt de bus. La sécurité des usagers sera ainsi renforcée.

Food Truck

Depuis le mois d'avril un food truck vous accueille tous les mardis et samedis sur le parking, route d'Evian. Ils proposent des sandwiches, des frites, des boissons et des crêpes. Vous pouvez le joindre au 06 12 78 79 93 pour passer commandes ou vous rendre sur place à partir de 11 h 30.



Taillez vos haies !

La garantie d'une bonne sécurité routière passe en partie par une bonne visibilité dégagée. **Contribuez à votre échelle à l'amélioration de la sécurité, taillez vos haies !** Près d'un carrefour, la haie ne doit pas dépasser 80 cm de hauteur. Il en est de même des clôtures.

Recensement des Frontaliers

Nous demandons à nos amis frontaliers travaillant dans le canton de Genève (uniquement) de se faire recenser.

MERCI de vous signaler auprès de la mairie soit par mail mairie.chevenoz@wanadoo.fr ou par téléphone 04 50 72 20 79 pour que nous puissions mettre à jour notre fichier pour pouvoir bénéficier à juste titre du fond Genevois (CFG).

Numérotation des maisons

Pour une harmonisation des plaques de numérotation des maisons, nous informons les nouveaux habitants et pour les futures constructions sur la commune que la mairie prend en charge la fourniture de la plaque avec le numéro de l'habitation. Veuillez vous adresser directement auprès de notre secrétaire (deux commandes par année seront faites auprès de notre fournisseur).

Info carrière de la Croix

Pour des raisons de sécurité il nous a été demandé d'encadrer l'accès à la carrière « de la Croix ». Son accès est maintenant limité. Il est soumis à une demande préalable en mairie et l'extraction se fera sous la surveillance d'un agent municipal.

Contact+

Les Nouvelles de Chevenoz

une idée, un article, une photo...
Mairie de Chevenoz
Chef lieu
74500 Chevenoz
lesnouvellesdechevenoz@orange.fr



CONCOURS DES MAISONS & BALCONS Fleuris

POUR LA PREMIÈRE ANNÉE, LA COMMUNE DE CHEVENOZ ORGANISE UN CONCOURS DE MAISONS FLEURIES. EN PARTICIPANT VOUS CONTRIBUEZ AU FLEURISSEMENT ET À L'IMAGE DE VOTRE COMMUNE. LE JURY EFFECTUERA UN PASSAGE DURANT LA DERNIÈRE QUINZAINE D'AOUT 2021.

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :

CATÉGORIES : FERME MAISON/JARDIN APPARTEMENT

LE PARTICIPANT ATTESTE :
- AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 2021 ET L'ACCEPTER SANS RÉSERVE (RÈGLEMENT CONSULTABLE SUR DEMANDE OU EN MAIRIE).
- AVOIR ÉTÉ INFORMÉ QUE LES CRÉATIONS FLORALES MISES EN CONCOURS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRISES EN PHOTOS POUR UNE ÉVENTUELLE PUBLICATION SUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION CHOISI PAR LA COMMUNE DE CHEVENOZ ET DONNER AINSI SON ACCORD.

SIGNATURE :

COUPON À RETOURNER AVANT LE 15 JUILLET 2021
À LA MAIRIE DE CHEVENOZ - 60 ROUTE D'ABONDANCE - 74500 CHEVENOZ
OU PAR MAIL À MAIRIE.CHEVENOZ@WANADOO.FR

1er CONCOURS MAISONS & BALCONS Fleuris

3 CATÉGORIES : FERME - MAISON/JARDIN - APPARTEMENT

INSCRIPTION JUSQU'AU **15 juillet 2021**
BULLETIN DISPONIBLE EN MAIRIE
OU DANS LE JOURNAL COMMUNAL
RENSEIGNEMENTS AU 04 50 72 20 79
MAIRIE.CHEVENOZ@WANADOO.FR

DE NOMBREUX BONS D'ACHAT EN JARDINERIE À GAGNER

École maternelle

Des gilets jaunes à Chevenoz

Peut-être avez-vous aperçu cette ribambelle d'enfants tout de jaune vêtue, se promenant dans les hameaux et les champs de Chevenoz...

Ce sont les enfants de la classe maternelle, qui privés temporairement de salle de motricité, marchent tous les vendredis à la découverte de leur village.

Depuis le mois de janvier, ils ont investi la salle des fêtes en attendant que leur école ait fait peau neuve. Dans cette nouvelle classe, tout ce qu'il faut pour travailler mais pour l'éducation physique, il faut rester dehors. **Alors fin janvier, direction Bernex pour pratiquer le ski alpin au pied de la Dent d'Oche et depuis la fin du mois de février, les petits Chevenards découvrent leur village chaque semaine avec un nouvel itinéraire.**



Chez Gallay, Le Plan, les Combes, les Avans, la Croix... chaque sortie est précédée d'un rendez-vous à la bibliothèque, ils prennent de bonnes habitudes !

Ils ont entre 3 et 6 ans et marchent près d'une heure à chaque sortie ! Ils découvrent ainsi les petits chemins et raccourcis, c'est aussi l'occasion de voir où habitent les uns et les autres.

La Billette, le Mont et le Fion seront aussi au programme, une fois la phase d'entraînement terminée !

École primaire

CM1/CM2

Comme vous avez pu le constater, l'école du village est en plein travaux. Ceux-ci devraient se terminer durant l'été. Les élèves actuellement installés dans la salle des fêtes, pour la classe maternelle, et, dans des préfabriqués, pour les primaires, réintègreront leurs nouveaux locaux à la rentrée de septembre, sauf imprévus.

Pourquoi ces travaux ?

Ils étaient nécessaires. L'école était un peu vieillissante et une mise aux normes du vingt et unième siècle devenait impérative. (Il est vrai que même les archéologues les plus éminents avaient du mal à déterminer quel était le bâtiment le plus ancien entre l'abbaye d'Abondance et notre établissement scolaire.

Une analyse approfondie a fini par trancher, merci le carbone 14 et les fouilles de couches sédimentaires, que les moines étaient arrivés les premiers. Certains ont même douté qu'il s'agissait d'une école devant l'inventaire à la Prévert des divers objets que l'on pouvait encore y découvrir. Ne serait-ce plutôt un musée ?)

Pour arrêter la plaisanterie je signalerai quand même que les difficultés étaient nombreuses : une classe maternelle historiquement née de la fusion surréaliste d'un hall d'entrée et de sanitaires destinées aux filles d'où son aspect biscornu et très peu pratique, deux toilettes pour quarante élèves de primaire puisque seulement les sanitaires des garçons étaient maintenus après la création de la maternelle en 1995, aucun dortoir pour accueillir les plus petits, très peu de possibilités de rangement, pendant très longtemps un espace très réduit pour pratiquer des activités physiques,...

Heureusement, depuis une dizaine d'années les choses ont bien évolué : installation de nouveaux placards, dotations informatiques, création d'une garderie, d'une cantine, d'un terrain de sport, d'une aire de jeux et maintenant, point ultime, le remodelage intérieur et la mise aux normes de l'école.

Quels seront les changements dans les locaux ?

- Une entrée commune aux trois classes
- L'agrandissement et la rationalisation de l'espace dans la classe maternelle, l'entrée et les zones de circulation.
- la transformation de la salle de l'ancien bâtiment en deux pièces : un dortoir pour les plus petits côté nord, une bibliothèque accessible par un escalier extérieur côté sud.
- la création de sanitaires enfin adaptés.
- la création d'une salle de motricité accessible sans traverser et gêner la classe maternelle.
- la création d'une petite salle des maîtres faisant office de salle de réunions pour les enseignants et les diverses personnes devant intervenir au sein de l'école : infirmières, médecins scolaires, psychologue, maître E, psychomotricien... etc.

Je tiens à remercier les élus, toutes les personnes ayant agi, durant toutes ces années, pour l'installation et la perpétuation des services nécessaires aux familles permettant de scolariser leurs enfants, dans leur village, dans des conditions adaptées à notre époque et pour l'amélioration de l'accueil quotidien des élèves.



Associations gros plan sur...

Chablais Nordic

Le ski club Chablais Nordic a été créé en décembre 2008, avec pour objectif associatif d'accompagner des jeunes dans l'apprentissage du ski de fond et du biathlon dans un esprit de convivialité. Le défi étant de réunir des enfants de tout un bassin géographique élargi sur deux sites d'entraînement, le plateau des Moises et la Chapelle d'Abondance en alternance.

Depuis 3 ans l'enneigement étant difficile et une équipe de bénévole qui s'essouffait, le nouveau comité directeur élu au mois de juin dernier a décidé de revoir les statuts du ski club et de rejoindre le domaine nordique de la Chapelle d'Abondance pour s'impliquer pleinement sur un seul domaine.

La commune de Chevenoz est représentée au club depuis le début, à ce jour nous avons 4 adhérents dont Anthony Lausenaz qui est actuellement en section pôle espoir biathlon au sein du comité Mont-Blanc, il a récemment terminé 12^e des Championnats de France U17. Il a obtenu une très belle 3^e place lors du Summer Tour de la Féclaz (1^{er} podium en course nationale).

Cet hiver difficile dû à la crise sanitaire n'a pas permis aux athlètes de s'exprimer pleinement, mais lors des chronos national Anthony a fait partie des skieurs les plus rapides de sa catégorie d'âge, il s'est classé régulièrement dans le top 10.

Si comme Claude, Anthony, Gabriel et Marceau vous souhaitez découvrir ou vous perfectionnez en ski de fond et en biathlon, n'attendez plus rejoignez-nous, les mercredis et samedis ! Nous proposons 3 groupes, les foyers (jeunes débutants dès 6 ans), les Fédéraux (à partir de 12 ans perfectionnement et compétiteurs) et le groupe masters !



Contact : secretaire.chablaisnordic@gmail.com
Site : www.chablaisnordic.com
Tél. 06 32 03 60 32



Fred BENEDETTI
Président

Associations

Le mot de Camille

Parole de Biathlète

Comme toute les disciplines sportives la crise sanitaire a impacté notre préparation et notre saison de compétition.

La préparation n'a pas été trop chamboulée car nous avons pu nous entraîner normalement mais elle s'est déroulée dans l'incertitude. L'incertitude de savoir si tous les efforts que nous étions entrain de fournir, allaient pouvoir s'exprimer sur des compétitions.

En temps normal une saison de compétition de Biathlon commence fin novembre et se termine fin mars/début avril.

Début septembre l'IBU (Union internationale de Biathlon) a pris la décision de réduire le circuit de l'IBU Cup (Coupe du monde B) de début janvier à début mars et d'annuler le circuit Junior à l'exception des Championnats du Monde.

Cette annonce fut quelque peu frustrante car cela signifiait la suppression de plus d'un mois de compétition, mais elle était aussi source d'espoir : l'IBU allait tout mettre en œuvre pour maintenir les compétitions annoncées.

J'ai continué ma préparation jusqu'au mois de janvier en enchaînant les entraînements et les chronos de sélections afin de pouvoir prendre le départ des premières courses internationales de la saison.

Une fois que les premières courses ont eu lieu tout s'est enchaîné très vite jusqu'à la fin de la saison. Nous avons enchaîné les déplacements, les entraînements, les compétitions et sans oublier les tests PCR (1 tous les 3 jours). Cet hiver fut une véritable source de satisfaction pour moi, j'ai pu progresser, apprendre et atteindre mes objectifs.



J'ai signé mes premiers podiums en IBU Cup, nous avons conservé notre titre de Championne du Monde Juniors de Relais pour la 4^e année consécutive. Mais le plus beau souvenir de cette saison est incontestablement, mon titre de Championne du Monde Juniors en Individuel. Ce titre est une véritable récompense de tous les efforts que j'ai pu fournir jusqu'à aujourd'hui, mais surtout il me donne envie d'aller encore plus loin.

Merci à tous ceux qui me soutiennent et m'encouragent dans mon projet vers le haut niveau !

Sportivement

Camille BENEDETTI



Section des anciens combattants de Chevenoz (AFN)

La section des anciens combattants de Chevenoz compte 15 adhérents et assure par sa présence son devoir de mémoire lors des différentes cérémonies officielles. La section est membre de l'assemblée des sections du souvenir français du canton d'Abondance.

En 2020, le budget de l'association s'élève à 360 euros. A cette occasion M LAUSENAZ Raymond, porte-drapeau a reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau en reconnaissance de l'UDC.

Les adhérents ont participé aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre au monument aux morts et déposé des fleurs pour honorer les morts, après lecture des noms des combattants, morts pour la France.

Le Président et le porte-drapeau ont assisté aux commémorations au mémorial de Thônes et au cimetière des Glières.

En 2020, le repas de notre section s'est tenu avec les adhérents, leurs conjoints et les veuves au restaurant "Plein Soleil" à Vacheresse et la commune de Châtel a organisé le repas cantonal, 12 personnes de la section de Chevenoz étaient présentes.

Malheureusement la section a perdu en 2020, deux de ses adhérents, avec regrets, MERCIER André et GRENAT Michel.

Nous leur avons rendu les honneurs lors de la cérémonie du 8 mai.

Le Président, Yves DELIEUTRAZ



Ski club

Bonjour à tous,

Le Ski Club de Chevenoz ne dort que d'un œil !

Cette saison blanche au cours de laquelle, n'étant pas affilié à la FFS, le Ski Club n'a pu faire skier les enfants de Chevenoz est maintenant derrière nous.

Ce fut un crève-cœur de ne pouvoir ni skier ni organiser notre Fondue Géante ou notre concours de pétanque mais nous espérons chaudement vous retrouver nombreux dès que cela sera à nouveau possible.

Le fonctionnement du Ski Club demeurera inchangé la saison prochaine et nous pourrions communiquer les différentes dates importantes sur le futur site internet de la commune.

En attendant, vous pouvez nous contacter par mail (skiclubchevenoz@gmail.com) pour toutes informations et suggestions.

A très bientôt

Le bureau du Ski Club.

Association des Parents d'Élèves

L'APE (Amicale des Parents d'Élèves) de l'École de Chevenoz permet de financer les activités scolaires proposées aux 63 élèves de la commune. Le bureau actuel est composé de 4 parents de l'école (3 mamans et 1 papa) qui sont présents depuis septembre 2015 et sont aussi motivés qu'à leur début pour faire vivre l'association. Ils ont à leur côté plusieurs parents qui répondent présents pour les aider lors des manifestations.

L'association permet de financer les activités de l'école pendant le temps scolaire, et ce grâce à différentes manifestations organisées tout au long de l'année. Soit par le biais de ventes au sein de l'école (cette année : vente de chocolats Jeff de Bruges avant les fêtes de fin d'année, ainsi qu'une vente de fromage juste avant le week-end de Pâques) ; soit par la mise en place de manifestations publiques, ce qui représente le plus gros du « travail » de l'APE. Pour exemple, se déroulent habituellement la saint François au mois de janvier, qui fête le retour du soleil sur le hameau du Fion, et la saint Patrick

en mars, soirée à la façon d'un pub irlandais avec un groupe de musique celtique.

Malgré les circonstances actuelles, l'APE essaye de maintenir le cap !

Presque toutes les manifestations de l'association ont été annulées cette année, comme la saint Patrick, la plus importante, qui n'avait déjà pas pu être organisée l'hiver dernier car elle était prévue au tout début du confinement. La salle des fêtes est occupée par l'école depuis les vacances de Toussaint, et il aurait fallu la faire dans une autre commune de toute façon.

La saint-François aussi a été annulée, mais la vente à emporter, organisée à la place début février, a été heureusement un énorme succès.

La fête de l'école habituellement organisée fin juin, n'aura sans doute pas lieu non plus.

Les enfants n'ont participé qu'à un nombre de sorties limité cette année suite aux restrictions sanitaires, les séances de cinéma ainsi que les spectacles ont été annulés. Ils ont quand même pu faire une semaine de ski fond pour les primaires, et une

semaine de ski de piste pour les maternelles. A ce jour l'activité piscine prévue au mois de juin est encore incertaine... En espérant que l'année prochaine ils pourront se rattraper !

Année après année l'APE essaye de maintenir un budget suffisant à la réalisation d'un contexte scolaire agréable et enrichissant pour les enfants de la commune, et cela avec toute l'énergie dont sont capables des parents pour le bien-être de leurs enfants.



Club des aînés de Chevenoz

Le club des aînés de Chevenoz a pour objet de favoriser les activités entre aînés habitants de la commune.

Deux rendez-vous sont proposés à la bibliothèque sous la mairie :

- **Un club de belotes** chaque mardi après-midi (hors juillet et août).
- **Un club tricot** chaque samedi matin (hors juillet et août).

Présidente : Mme Betty Guichard
inscription à la mairie

Hors commune VTT pays de gavot

Présidente : Gaëlle Burnet

www.vttpaysdegavot.sportsregions.fr

mail : vttpaysdegavot@gmail.com

Association des donneurs de sang Chevenoz-Vacheresse

L'association des Donneurs de sang Chevenoz-Vacheresse a pu malgré la crise sanitaire effectuer plusieurs collectes sur l'année 2020 ce qui a permis d'avoir 235 dons.

Pour l'année 2021, 2 collectes sont encore programmées aux dates suivantes

- Le 10 août 2021
- Le 14 octobre 2021

Voici le bureau :

- Présidente : Blanc Françoise
- Trésorière : Mercier Séverine
- Secrétaire : Leprince Lydie
- Membres Actifs : Lysiane Cettour-Janet, Annie Petit-Jean, Bruno Favre-Victoire, Simon Gallay, René Petit-Jean, Valentin Planquois

Si des personnes souhaitent rejoindre l'équipe, c'est avec plaisir que nous les accueillerons. Pour tous renseignements, vous pouvez joindre la présidente au 06 88 58 35 19.



CS2VA Saison 2020-2021

Après une saison inachevée l'an dernier pour les raisons que nous connaissons tous, petits et grands ont pu retrouver les terrains avant l'été avec un protocole sanitaire à respecter avant de lancer la nouvelle saison mi-juillet pour les jeunes, les seniors n'ayant pas fait de trêve pendant l'été !

Les verts ont donc retrouvé la compétition lors du mois de septembre avec les entraînements habituels sur les terrains de La Revenette à Vacheresse et sur le Complexe de Sous Le Saix à La Chapelle d'Abondance. 70 jeunes présents, 40 seniors sans oublier les 20 dirigeants soucieux d'organiser au mieux ce retour à l'activité football.

Nouveauté pour cette saison, **le club accueille Alexis BENAND, en formation BPJEPS, qui effectue son stage au sein du club.** Il s'investit au niveau des jeunes afin de découvrir le métier d'éducateur en prenant part aux entraînements et à l'encadrement d'équipes sur le week-end.

Les retrouvailles furent de courte durée car la situation sanitaire n'était plus favorable à la pratique des activités sportives avant l'hiver. Les différentes équipes ont donc commencé les championnats ou plateaux pour les plus jeunes et restent dans l'attente de la suite à donner.

Malgré cela, le CS2VA attend de pouvoir une nouvelle fois relancer la saison et travaille également à l'évènement majeur de cette année, à savoir une journée festive pour pouvoir fêter les 50 ans du club.

Un nouveau site internet sera également en ligne d'ici peu afin de continuer à structurer la communication. Les inscriptions restent ouvertes dans l'espoir d'une reprise, n'hésitez pas à contacter :

- Henri : 06 82 77 58 21 responsable école de de foot
- Jean Yves : 06 22 38 41 50 président
- U6-U7 : 2014 - 2015, entraînement le mercredi / plateau le samedi matin
- U8-U9 : 2012 - 2013, entraînement le mercredi / plateau le samedi matin
- U10-U11 : 2010 - 2011, entraînement le mardi et jeudi / plateau le samedi matin
- U12-U13 : 2008 - 2009, entraînement le mardi et jeudi, match le samedi après-midi
- U16-U17 : 2004 - 2005, entraînement le mardi et vendredi, match le samedi après-midi
- Séniors : à partir de 2003, entraînement le mardi et vendredi / match samedi soir ou dimanche après-midi

✉ cs2va.jeunes@icloud.com

📌 CS Vacheresse Vallée D'Abondance - Section Jeunes

📷 Cs2va

École de musique

L'école de musique associative "Neige et Soleil" assure des cours dès 5 ans sur les communes d'Abondance, Bernex, Saint-Paul, Thollon et Vacheresse. Elle accueille cette année 180 élèves encadrés par 15 professeurs expérimentés. **Les plus jeunes nous rejoignent pour participer aux classes d'éveil musical dès la grande section de maternelle.**



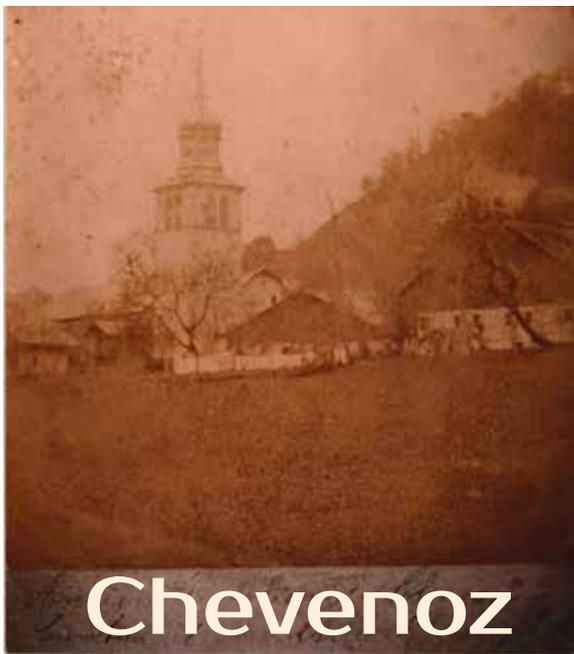
A partir du CE1, ils peuvent commencer l'apprentissage d'un instrument et leur première année de formation musicale. **Notre école enseigne tous les instruments à vents et percussions.** Les élèves intègrent ensuite l'une des classes ORCHESTRE de l'école de musique. Enfin, ils pourront intégrer un orchestre d'harmonie de qualité et approfondir ainsi leur apprentissage de la musique d'ensemble.

Notre établissement fait partie du réseau des écoles du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de Haute-Savoie et du Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques de la CCPEVA.

En 2018, nous avons accompagné les

enfants des classes de Chevenoz dans le cadre du projet "En avant l'opéra !". **Des souvenirs artistiques exceptionnels qui resteront gravés dans les cœurs de tous les élèves ayant eu la chance d'y participer !** Cette année, notre école de musique s'associe à nouveau à 5 écoles du territoire pour un projet sur-mesure « les musiciens dans les écoles ». Malgré la crise sanitaire, la musique doit continuer à résonner dans nos communes !

Si vous souhaitez vous renseigner pour la prochaine rentrée, vous nous trouverez sur le site : www.musique-neigesoleil.fr ou contactez nous au 06 61 18 76 77



Chevenoz

au fil du temps

Mais pourquoi le centre religieux se trouvait-il au village du Plan ?

Pour deux raisons :

1. Parce que c'était le chef lieu
2. Parce que Vinzier faisait partie de la paroisse de Chevenoz (en ce temps là les communes n'existaient pas)

On ignore la date de sa construction mais d'après les écrits de 1411, dans cette visite pastorale, l'évêque constate l'état de délabrement, ce qui veut dire qu'elle n'est pas toute récente.

En 1411, nous sommes sous le règne de CHARLES VII de Valois et en Savoie sous le Règne du Comte Amédée VIII.

Suite à la séparation de la commune de Vinzier et de Chevenoz, le Conseil municipal de l'époque en l'an 1888 prit la décision de rebâtir l'église à l'emplacement actuel.

La fin des travaux se termine en 1895, en 1891 construction également du presbytère.

Auparavant, le 16 juillet 1876, construction d'une maison communale au chef-lieu pour installer l'école des garçons, le logement de l'instituteur et la mairie. L'école des filles se fait au presbytère du Plan.

Le 15 octobre 1876, le Conseil demande aussi la construction d'une école au Fion, ainsi que le logement de fonction. Le village du Fion compte 286 habitants à l'époque.

En 1877, le Maire demande la gratuité des écoles et en 1886 le Conseil fixe le salaire des enseignants :

Ecole des garçons à 1300 francs annuels

École des filles à 800 francs annuels

Ecole du Fion à 650 francs annuels.

Enfin en 1902, l'école des filles sera construite à l'emplacement actuel.

En ce temps-là, la commune avec peu de moyens arrive à conjuguer toutes ces opérations.

Actuellement au vu de ces bâtiments vieux de plus d'un siècle et en voyant les coûts de restauration, nous sommes un tantinet admiratifs pour nos prédécesseurs.

État civil

Naissances

ARCHANT Julia, née le 30 janvier 2020

GAGNEUX Lola, née le 21 février 2020

CHARLES Maëlle, Patricia, Clotilde, née le 4 mars 2020

BARTHEL Jed, né le 21 mars 2020

BUFFET Dario, né le 21 septembre 2020

Mariage

WEISS Nicolas et Félix Olivia, le 26 septembre 2020

Décès

MERCIER André le 23 avril 2020

BRON-FONTANAZ Charles le 24 mai 2020

SINI Jérémy le 22 septembre 2020

MERCIER-BOSSSENY Marie le 11 octobre 2020



NUMÉROS utiles

Services d'urgences

Gendarmerie : 04 50 73 01 02

Samu : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

Hopital Thonon : 04 50 83 20 00

P.G.H.M : 04 50 53 16 89

ERDF : 0810 333 074

GDF : 0810 433 074



Horaires d'ouverture de la mairie



NOUVEAU

Le lundi - 16 h/18 h

Le mercredi - 8 h 30/12 h

Le vendredi 8 h 30/12 h - 13 h 30/18 h